



DISPOSITION D'EXECUTION DE LA FINALE CIBLE SERIE SVTS CARABINE 50 M

1. Base

Règlement SVTS R006 Edition 12/2012.

2. Date, Lieu

Dimanche 25 septembre 2022, stand de Vernand à Lausanne.

3. Horaires

Ouverture du bureau 11h00

Cibles Meyton

Installation Juniors 11h30 – 11h45

Essais Juniors 11h45 – 12h00

Qualification Juniors 12h00 – 13h30

Finale Juniors dès 14h15

Médailles après la finale élite

Cibles cartons

Installation Elite 11h30 – 11h45

Essais Elite 11h45 – 12h00

Qualification Elite 12h00 – 13h45

Finale Elite dès 15h15

Médailles environ 15 min après la fin du tir

4. Droit de participation

4.1 Les 20 premiers tireurs classés, de chaque catégorie Elite et Juniors, au concours de la cible série cantonale selon règlement SVTS R006 Edition 12/2012 seront convoqués par le site internet.

4.2 Les tireurs convoqués ne pouvant pas participer à la finale ont jusqu'au **lundi 19 septembre 2022** pour se désister par écrit ou par courriel, auprès du responsable du concours.

4.3 La finance de participation sera facturée aux tireurs convoqués absents de la finale et qui ne se sont pas désistés ou désistés trop tard.



5. Programme de tir

Distance 50 mètres
Visuel Cible à 10 points

5.1 Qualifications

Ordre de tir : couché, puis genou

Couché : essais illimités 15 minutes avant le début de la position.
30 coups, coup par coup pour les cibles en carton, 2 coups par carton.

Genou : essais illimités avant la position à genou
30 coups coup par coup pour les cibles en carton, 2 coups par carton.

Durée du match : (sans exercices avant position couché)

Cibles cartons 1h45

Cibles électroniques 1h30 sur Meyton

5.2 Classement des qualifications

Le classement se fait sur le total du match au dixième.

En cas d'égalité lors du tour qualificatif, le classement s'établira :

1. par l'appui de la 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} passe.
2. Puis par comparaison des coups individuels, en partant du dernier coup.

5.3 Finale

Les 8 premiers classés à l'issue du match de 60 coups tireront la finale.

Le classement de la finale s'établit avec le résultat de la finale uniquement.

Les finalistes repartent à zéro (pas de cumul avec les 60 coups de qualification).



La finale se tire couché, puis à genou et comprend :

- 2 minutes d'installation
- 5 minutes d'essais en position couché
- 2 séries de 5 coups de match couché tirés en 150 secondes (2min 30sec)
- 10 minutes pour changer de position et coups d'essais à genou
- 2 séries de 5 coups de match à genou tirés en 200 secondes (3min 20sec)
- 6 coups de match tirés un par un, chacun en 40 secondes
- Les éliminations des finalistes ayant réalisé les scores les moins bons commencent après le 20^{ème} coup, et continuent à chaque coup jusqu'à ce que les gagnants des médailles d'or et d'argent soient connus.
- Il y a au total 26 coups de finale.

En cas d'égalité, les tireurs concernés tireront un coup supplémentaire pour se départager.

6. Contrôle

Le jaugeage est effectué de façon centralisée au bureau des résultats par la commission de tir carabine C50m de la SVTS. Elle est seule autorisée à utiliser la jauge.

7. Taxe de tir

Frs. 30.00 par participant (Frs. 15.00 pour les juniors)

8. Récompenses

Les 3 premiers classés recevront une médaille tour de cou.
Du 4^{ème} au 8^{ème} rang, il sera délivré une carte-couronne de Frs. 12.00

9. Adresse de la responsable

| | | |
|--------------------|-----------|------------------------|
| Anne-Claude Ryser | Courriel | anneryser77@bluewin.ch |
| Avenue de Bussy 53 | Téléphone | 021 905 44 69 |
| 1510 Moudon | Mobile | 079 543 38 75 |

10. Remarque

Tout tireur participant à la finale de la cible Série doit fournir son changeur de cartons, l'organisation ne pouvant l'assumer.

Les médailles étant remises directement après la finale, il n'y pas de distribution de palmarès. Les résultats seront publiés sur le site internet.



11. COVID-19

Les prescriptions sanitaires en date du 25 septembre seront en vigueur durant la finale.

Une zone de vestiaires séparée sera établie dans le stand 300m.

12. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir carabine 50m le 29.07.2022
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves FURER
Président Cantonal

Anne-Claude RYSER
Responsable Concours